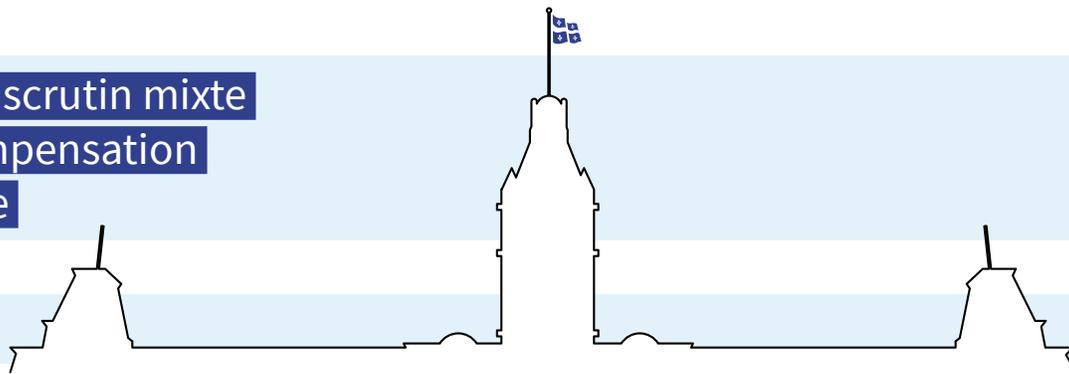


Mode de scrutin mixte avec compensation régionale



SIMULATION

Scénario simulé :

- 125 sièges : 80 sièges de circonscription et 45 sièges de région.
- Deux circonscriptions d'exception : les Îles-de-la-Madeleine et Ungava.
- Méthode de calcul des sièges de région : les sièges sont attribués en fonction de la proportion des votes obtenus par les partis politiques dans chacune des régions, en tenant compte de la moitié des circonscriptions déjà remportées par un même parti dans une même région.
- Seuil : l'atteinte d'un seuil de 10 % des votes de l'ensemble du Québec est nécessaire pour qu'un parti participe à l'étape de distribution des sièges de région.
- Simulation effectuée pour l'élection générale de 2018.
- La carte électorale des circonscriptions fédérales a servi de base à la simulation.
- Cette carte a été légèrement modifiée afin de compter 80 circonscriptions, incluant les deux exceptions : les Îles-de-la-Madeleine et Ungava.
- Ces circonscriptions ont été regroupées afin de former 17 régions qui correspondent le plus possible aux régions administratives.
- Le respect intégral des frontières des régions administratives n'a pas pu être observé, puisque ces frontières ne coïncident pas toujours avec celles des circonscriptions fédérales.

Contextualisation de l'exercice de simulation

- Les résultats d'un exercice de simulation doivent être interprétés avec prudence. La simulation vise simplement à illustrer les effets possibles du mode de scrutin sur la représentation des partis et n'a pas la prétention de prédire les résultats de futures élections.
- Un changement de mode de scrutin entraînera nécessairement une modification dans le comportement de l'électorat et les stratégies des partis, dont on ne peut tenir compte aux fins d'un exercice de simulation.
- Aussi, la simulation implique certains choix méthodologiques qui peuvent avoir une incidence sur les résultats obtenus :
 - » Les circonscriptions et les régions utilisées aux fins de la simulation ne sont pas celles qui serviraient lors de futures élections sous un mode de scrutin mixte avec compensation régionale.
 - » Le vote par anticipation n'est pas pris en compte, car ses résultats ne sont pas disponibles par section de vote, soit l'unité de mesure utilisée afin de créer les circonscriptions. Lors de l'élection générale simulée, le vote par anticipation représente plus de 15 % du total des votes.
 - » Les circonscriptions de la carte fédérale sont délimitées en vertu de la population, alors qu'au Québec, ce sont les électrices et électeurs qui sont utilisés comme mesure. Cette différence peut avoir une incidence dans certaines régions.

Simulation de l'élection générale québécoise de 2018

Tableau Comparatif

Élection de 2018		Simulation
Partis politiques (% votes)	Sièges remportés (% sièges)	Sièges remportés (% sièges)
CAQ : 37,4 %	74 (59,2 %)	60 (48 %)
PLQ : 24,8 %	31 (24,8 %)	36 (28,8 %)
PQ : 17,1 %	10 (8 %)	15 (12 %)
QS : 16,1 %	10 (8 %)	14 (11,2 %)
Total :	125	125

Estimation du nombre de sièges par région administrative selon le nombre de personnes inscrites sur la liste électorale au 23 août 2018 (données du Directeur général des élections du Québec)¹

Région administrative	Nombre d'électrices et électeurs inscrits	Proportion (en %) du nombre d'électrices et électeurs au Québec	Sièges de circonscription	Sièges de région	Proportion (en %) du nombre de sièges au Québec
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	75 657	1,24 %	2	1	2,4 %
Bas-Saint-Laurent	158 112	2,59 %	2	1	2,4 %
Chaudière-Appalaches	328 897	5,39 %	4	3	5,6 %
Centre-du-Québec	189 514	3,11 %	3	2	4,0 %
Estrie	245 160	4,02 %	3	2	4,0 %
Montérégie	1 151 446	18,87 %	14	8	17,6 %
Montréal	1 312 927	21,53 %	16	8	19,2 %
Laval	307 058	5,03 %	4	2	4,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	217 279	3,56 %	3	2	4,0 %
Côte-Nord	69 550	1,14 %	1	1	1,6 %
Capitale-Nationale	561 253	9,20 %	7	4	8,8 %
Mauricie	214 612	3,52 %	3	2	4,0 %
Lanaudière	385 945	6,33 %	5	3	6,4 %
Laurentides	464 134	7,61 %	6	3	7,2 %
Outaouais	278 135	4,56 %	4	2	4,8 %
Abitibi-Témiscamingue	113 711	1,86 %	2	1	2,4 %
Nord-du-Québec	28 575	0,47 %	1	0	0,8 %

¹ Il est à noter qu'une fois que le projet de loi sera en vigueur, un exercice de distribution des sièges sera réalisé par la Commission de la représentation électorale (CRE). Le résultat pourrait être différent puisque le nombre d'électeurs des régions administratives pourrait avoir varié depuis août 2018.